



N° 015 /2025/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI

prorogeant les opérations de révision des listes électorales dans la zone 2

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des citoyens et de tous les agents électoraux, qu'afin de permettre à tous les citoyens concernés d'obtenir leur carte d'électeur, les opérations de révision fixées du lundi 14 au mercredi 16 avril 2025 dans la deuxième zone, sont prorogées jusqu'au jeudi 17 avril 2025.

Les heures d'ouverture et de clôture des centres de révision sont maintenues de 07h00 à 17h00.

En conséquence, le Président de la CENI invite les citoyens togolais majeurs, remplissant les conditions fixées par le code électoral, à accomplir cet acte citoyen et civique.

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) compte sur le patriotisme, l'engagement et la mobilisation de tous, pour la réussite de cette révision des listes électorales.

Fait à Lomé, le 16 AVR 2025

Le Président




Dago YABRE